



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 20
 Nombre de votants : 23
 Date de convocation : 17 juillet 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 27 juillet 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour CHAPUIS), Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DAUBA), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n° 22

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Plan communal de sauvegarde de la Commune de TARTAS

Il est proposé à notre assemblée de procéder à une mise à jour du « PCS », plan communal de sauvegarde de la commune de TARTAS, en ce début de mandat 2020-2026. Les services du Centre de gestion des Landes seront sollicités.

Aussi, il convient :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à cette actualisation
- De préciser que les crédits sont prévus au budget de la Ville pour 2020.
- De préciser qu'une large communication sera réalisée auprès des habitants et acteurs du territoire sur proposition de la commission affaires générales en charge de ce dossier.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents liés à cette actualisation

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville pour 2020.

PRECISE qu'une large communication sera réalisée auprès des habitants et acteurs du territoire sur proposition de la commission affaires générales en charge de ce dossier.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
 Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.